



Concours pour juristes sur experatoo !!

Par **Admin**, le **20/01/2009** à **20:32**

Bonjour à tous,

Voilà, j'aimerais vous proposer une petite idée. J'aimerais lancer un petit concours sur Experatoo pour trouver de nouveaux juristes bénévoles. L'idée c'est de faire un petit concours d'un mois par exemple avec à la clé une petite babiole (style PSP, ou autre, enfin un truc sympa dans les 150/200€). Le gagnant sera celui qui aura le plus participé aux forums en terme de compétence, qualité, quantité de réponses et implications. Le but sera pas de faire de la réponse de masse, mais des réponses de qualité.

Pour ça on aura un petit jury de 4,5 modos d'Experatoo pour élire le meilleur contributeur à la fin. Evidemment je fais une petite interface pour que les juristes s'inscrivent et on fais le bilan au bout d'un mois.

Qu'en dites vous ?

A+

Par **frog**, le **20/01/2009** à **21:03**

La carotte (et le bâton) c'est un bon moyen de diviser des gens qui d'habitude travaillent la main dans la main. Donc bof bof...

Par **Admin**, le **20/01/2009** à **21:51**

Salut frog pourquoi le baton ? Seul les non modérateurs peuvent s'inscrire et à priori on pourra tous donner notre avis sur le gagnant. Évidemment ne serons accepté que les nouveaux membres. Le but c'est simplement d'attirer de nouveaux bénévoles ? tu peux proposer peut être tes idées pour améliorer le concept ? le but étant de faire venir des bénévoles sur le site.

A+

Par **frog**, le **20/01/2009** à **22:20**

[citation] Seul les non modérateurs peuvent s'inscrire et à priori on pourra tous donner notre avis sur le gagnant. Évidemment ne serons accepté que les nouveaux membres.[/citation]
J'avais mal compris. Je pensais à un concours en interne.

Mais la proposition maintenant clairement définie me laisse aussi un poil pensif. Organiser un concours pour attirer, c'est bien. Mais je suis surpris qu'on s'efforce d'attirer mais pas de fidéliser. Fun-time et budget spécial pour les nouveaux venus tandis que les anciens qui ont fait leur preuves se dépatouillent bénévolement ? Déjà qu'on n'est pas honorés de beaucoup de gratitude d'une bonne partie des gens qui veulent à tout prix des réponses... Si maintenant en plus on doit s'amuser à noter sur notre temps libre d'autres gens qui auront répondu à un dixième des questions que d'autres ont pu traiter, le tout dans le but de récompenser les nouveaux arrivants... :-/

Si la publicité rapporte des sous, peut être qu'il serait plus approprié de gratifier ceux grâce à qui il fonctionne. Pas pour les sous, pour le geste.

Par **Admin**, le **21/01/2009** à **09:34**

Je m'attendais à ce genre de réaction mais peut être pas avec autant de ferveur

tu sais frog qu'au tout début d'Experatoo, j'ai cherché avec Jurigaby un moyen de faire ça, hormis le fait qu'il soit difficile de distinguer qui mérite quoi (nb de réponses, qualité, juristes, étudiant, bénévoles etc...), le problème c'est que c'est juridiquement impossible à faire sans avoir une pléiade d'avocats qui crient au scandale pour concurrence déloyale. Des juristes rémunérés régulièrement pour répondre à des questions juridiques, là, on rentre dans un cadre très contrôlé qui nécessite assurance, charges sociales et tout le bordel qui va avec !!

Alors je sais ce que tu vas me dire, si j'offre un cadeau à un nouveau juriste pour répondre à des questions juridiques, ça revient un peu au même. Je suis assez d'accord, hormis le fait que ce n'est pas régulier et à mon avis, ça change tout. Je ne vais pas donner un cadeau parce que le monsieur a répondu à des questions juridiques, on va juger son implication sur le site, sa motivation et ses qualités de juristes (la nuance est légère je te le concède).

Je comprend ton amertume frog, et il est vrai que le site est ce qu'il est aujourd'hui grâce à vous, c'est clair et net !! Je cherche simplement à trouver de nouveaux contributeurs dans l'intérêt du site et de nos visiteurs. L'intérêt des modérateurs dans l'histoire, s'ils le souhaitent,

c'est qu'ils pourront participer au concours et choisir le juriste qui mérite le cadeau.
Évidemment j'oblige personne à participer.

Enfin voila, dans tous les cas, ce n'est qu'une idée, mais ça permettrait de créer un petit buzz sympa autour du site. il y a rien de fait, ne t'inquiète pas.

Par **superve**, le **21/01/2009** à **09:52**

Bonjour

Je comprends le point de vue d'Admin qui souhaite développer encore le trafic sur experatoo comme celui de Frog qui, comme tous les bénévoles du site, estime qu'il serait injuste ou inéquitable de rétribuer un nouveau juriste... sans même savoir s'il restera impliqué ou fidèle....

Je serais, pour ma part, plutôt favorable au concept, il faudra cependant aller en faire la promotion sur net-iris :p mais j'aimerais émettre une petite réserve... Comment juger et évaluer le meilleur bénévole ??? par la qualité des réponse, c'est évident, par l'implication, c'est également évident... mais certainement pas par la quantité, vous en conviendrez tous !!!!
Quoi de plus agaçant qu'une pléiade de nouveaux modérateurs laissant des messages vides ou dénués de toute substance juridique... c'est là le risque...
L'adhésion de nouveaux membres supposera donc que le contrôle des compétences a priori reste d'actualité et, si le concours fonctionne, je te souhaite bon courage Admin...

Par contre, pour aller plus loin dans le concept, je pensais à deux choses... soit maintenir la sélection à l'adhésion des modérateurs puis les laisser intervenir (comme maintenant) et simplement proposer un tirage au sort avec un cadeau pour tous les nouveaux modérateurs inscrits depuis le XX/01/2009.

En parallèle et pour que tout le monde soit content, pourquoi ne pas lancer également des concours et des tirages au sort pour les bénévoles déjà inscrits, voire même pour les visiteurs !!!! genre, on pose une question aux modérateurs (quelque chose de facile à trouver, avec un minimum de recherches, afin que tout le monde puisse participer, enfin ceux qui le souhaitent...). Et même chose pour les visiteurs... Une question toute bête, sur le droit et tous ceux qui le souhaitent répondent...

Dans une telle hypothèse, je pense qu'il serait préférable de revoir le prix des lots à la baisse mais certains trucs rigolos et absolument farfelus et inutiles feraient bien l'affaire... Comme le dit frog ce n'est pas pour la valeur ou pour le fric mais uniquement pour le principe... (exemples : lecteur MP3, DVD, clavier ou souris sans fil, et même pk pas des codes !!!! notamment pour les étudiants, c'est toujours chiant d'acheter les codes...)

La seconde idée serait celle d'admin mais, plutôt que de prendre des bénévoles, prendre des professionnels, des praticiens, dans le jury... (un conseiller à la cour de cass, le garde des sceaux, le président de l'ENM etc etc lol)

Et de ne pas évaluer le nombre mais de sélectionner, disons 10 réponses ou contributions (au hasard) et les soumettre à l'appréciation du jury. (+ d'autres critères genre, minimum 25 contributions etc etc).

Quoiqu'il en soit, cher Admin, je suis à ta dispo pour rédiger le règlement du jeu et j'attends

cela avec impatience...

Bon courage pour l'organisation !!!

Supervé

Par **ellaEdanla**, le **21/01/2009** à **13:06**

Bonjour,

je ne ferai pas de grand discours.

Peut-être que l'idée de supervé demandera plus de travail d'organisation à Admin mais elle sera beaucoup plus équitable à mon humble avis.

Une question simple, un tirage au sort : pas de problème de contestation de choix, de conditions ...

Un concours pour attirer de nouveaux modérateurs, un pour fidéliser et récompenser les anciens : pas de problème de jalousie interne.

Bon courage en tout cas,

EllaEdanla

Par **Tisuisse**, le **22/01/2009** à **09:02**

Bonjour à tous,

Je ne suis ni superviseur ni administrateur mais je dois avouer que ce forum a une bonne tenue et que c'est toujours sympa de lire les interventions des pros, même si certaines de ces interventions contredisent, quelquefois, en partie ou en totalité l'un de mes messages.

Un concours pour récompenser les nouveaux juristes qui viendraient grossir nos rangs, pourquoi pas ? mais sur quels critères vraiment objectifs ? En effet, comment juger, jauger un intervenant s'il est vraiment très pointu dans tel ou tel domaine, alors que ce n'est pas notre spécialité, et que ce nouveau n'ose pas intervenir dans les autres ? Est-ce qu'un nouveau sera évalué sur le nombre de ses messages ? simplement sur le contenu de ses messages ? Comment en évaluer la pertinence si son domaine n'est pas le nôtre ? Bref, plein de questions ?

Mais au départ, l'idée n'est pas mauvaise. Ne pourrait-elle être étendue aux anciens afin de les fidéliser sans pour autant décourager ceux qui ne se verraient pas mis à l'honneur ?

Voilà mes questions. Longue vie à ce forum.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2009** à **14:39**

Bonjour,

je trouve l'idée de récompenser un nouveau bénévole assez dérangeante.

Lorsque l'on s'engage comme bénévole ce n'est pas à mon sens pour y obtenir une gratification matérielle. Dans ce cas comment expliquer le fait de ne pas gratifier les anciens qui ont passé déjà beaucoup de leur temps sur le site.

Pour ma part je ne demande rien tant qu'il en est de même pour les autres.

Je trouve que le plus important pour un bénévole c'est d'obtenir de la reconnaissance positive de la part et des internautes et des autres membres. N'est il pas possible de mettre en place une page où les internautes donneraient leur avis sur le site et sur les réponses obtenus. D'une part ce serait enrichissant et d'autre part cela permettrait un peu d'auto critique pour enrichir le site.

Je reviens sur une idée que j'avais soumise et dont je trouve qu'il serait intéressant de développer.

Experatoo ne peut il pas devenir une association?

Cette forme juridique permettrait :

d'établir dans la durée l'action menée sur le site

de développer les activités d'experatoo

demonter des dossiers de demande de subventions

d'établir des relations de partenariat avec des acteurs du domaine judiciaire

et bien évidemment de pouvoir recueillir des fonds pour financer les opérations (adhésion, dons...)

Exemple un adhérent ne pourrait il pas converser en direct avec un modérateur ou un superviseur. Ne pourrait il pas grâce au partenariat auprès d'avocats ou d'huissiers bénéficier d'un petit tarif préférenciel Bien évidemment le contrôle des résultats des partenaires et des appréciations des adhérents devraient faire l'objet d'une attention appropriée.

Pour ma part je trouve que le site manque d'interactivité que ce soit entre les internautes (qui parfois ont besoin d'un suivi plus personnel voir d'aide concrète) ou entre les bénévoles Il existe cependant des outils techniques qui pourraient être mis en place.

Et pourquoi pas des rendez-vous physique avec certains internautes dans la mesure du possible et du volontariat.

Bon je sais c'est de l'investissement mais pourquoi ne pas tenter? Ca ne coûte rien d'essayer sauf un peu de temps. Le forum continuera toujours à fonctionner même si on tente une diversification des activités et je pense que le succès peut être au rendez vous car selon moi la modernité est dans l'interactivité et la réactivité.

Enfin je lance des idées.

Je reviens donc sur le concours. Je pense qu'à part attirer le mécontentement des anciens et de ceux qui ne seraient pas désignés vainqueur du concours la forme du jeu concours n'entraînera pas les résultats envisagés.

Voili voilou c'était un peu long. Désolé.

Bonne continuation à tous et félicitations à tous les bénévoles modos supervi pour le temps passé, le sérieux apporté aux réponses posées et votre motivation altruiste.

Par **Admin**, le **14/02/2009** à **18:50**

Salut citoyenAlpha, merci de tes remarques.

J'ai pour le moment abandonné la première idée de concours (on peut pas avoir de bonnes idées tout le temps). J'envisage peut être plus un petit concours interne aux modos avec des questions juridiques de bases et des petits tirages au sort comme le préconise hervé. A voir donc. Sinon j'ai peut être une autre petite idée dans la tête mais faut que je vois la faisabilité, sur ce coup-là, tout le monde sera content ;) !!

Concernant l'aspect association ... malheureusement ça va pas être possible, même si l'idée est vraiment bonne. Je pense qu'on peut qd même appliquer quelques unes de tes idées. Le truc, c'est que c'est ma société qui édite Experatoo.com, j'édite quelques autres sites juridiques dont 3 sont gratuits (experatoo.com, legavox.fr, conseil-juridique.net) et ils le resteront.

Sinon je suis d'accord pour le manque d'interactivité (bien que ça soit un autre débat que celui initial). Je pense que mon idée de communauté va dans ce sens pour les visiteurs puissent se regrouper par centre d'intérêt.

http://www.experatoo.com/bavardages/nouvelle-idee-pour-experatoo_30084_1.htm

[citation]Il existe cependant des outils techniques qui pourraient être mis en place. [/citation]

Je suis preneur de tes idées !!! le coté technique c'est pour moi :) !

Par **RAYMOND59**, le **16/09/2009** à **19:16**

est ce que ce concours n avait en fait pour but que de trouver de nouveaux membres